

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

ID : 069-216901769-20210224-DE2021022402-DE



## *Rapport d'orientation budgétaire 2021*

**Version du 18 février 2021**

# SOMMAIRE

<b>I/ LE CADRE JURIDIQUE .....</b>	<b>page 4</b>
<b>II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>page 4</b>
<b>III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE.....</b>	<b>page 6</b>
<b>IV/ LES AXES PRIORITAIRES POUR 2021.....</b>	<b>page 7</b>
<b>V/ LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE .....</b>	<b>page 8</b>
<b>V-1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>page 8</b>
<b>V-1-1 : Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>page 9</b>
<b>V-1-1-A : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2020.....</b>	<b>page 9</b>
<b>V-1-1-B : Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2020 .....</b>	<b>page 10</b>
<b>V-1-1-C : Explications relatives aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2020.....</b>	<b>page 11</b>
<b>V-1-1-D : Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2021 .....</b>	<b>page 12</b>
<b>V-1-2 : Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>page 15</b>
<b>V-1-2-A : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2014 et 2020 .....</b>	<b>page 15</b>
<b>V-1-2-B : Etat des recettes réelles de fonctionnement 2020.....</b>	<b>page 18</b>
<b>V-1-2-C : Analyse des recettes de fonctionnement 2020 et perspectives 2021 .....</b>	<b>page 19</b>
<b>V-2 : SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>page 26</b>

**V-2-1 : Dépenses d’investissement .....page 26**

**V-2-1-A : Evolution des principales dépenses réelles d’investissement entre 2014 et 2020.....page 26**

**V-2-1-B : Zoom sur les dépenses d’investissement 2020 .....page 28**

**V-2-1-C : Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d’investissement 2021.....page 30**

**V-2-2 : Recettes d’investissement .....page 32**

**V-2-2-A : Evolution des recettes d’investissement à l’échelle du mandat .....page 32**

**V-2-2-B : Zoom sur les recettes d’investissement 2020 .....page 33**

**V-2-2-C : Analyse des recettes d’investissement 2020 et perspectives 2021 .....page 34**

**VI/ ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVES .....page 37**

**VI-1 : La structure de la dette .....page 37**

**VI-2 : La gestion de la dette entre 2014 et 2020.....page 38**

**VI-2-1 : Une nouvelle trajectoire de l’encours de la dette à partir de 2020.....page 38**

**VI-2-2 : Evolution de l’épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d’autofinancement brute.....page 38**

**VI-2-3 : Un changement de trajectoire de la capacité de désendettement à observer à compter de 2020.....page 41**

**VII – Programmation pluriannuelle prévisionnelle des investissements communaux 2021-2025 et perspectives d’évolution de la dette communale.....page 42**

**VIII- Evolution des relations financières entre la Commune et la COPAMO 2020-2021.....page 44**

**IX – Bilan financier associé à la crise sanitaire au titre de l’exercice 2020.....page 45**

**Les chiffres associés à l'exercice comptable 2020 répertoriés dans ce document ne seront définitifs qu'à la date de clôture des comptes.**

## I/ LE CADRE JURIDIQUE

Au titre de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au sein des communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne ensuite lieu au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a introduit de nouvelles règles concernant le DOB, à savoir que chaque collectivité doit présenter :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

## II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

### A l'échelle de l'économie mondiale

- ✓ Une récession d'ampleur inédite lors du premier semestre 2020,
- ✓ Les déconfinements progressifs ont induit de forts rebonds au troisième trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019,
- ✓ La réintroduction progressive des mesures restrictives lors du quatrième trimestre 2020 ont de nouveau pesé sur l'activité.

### A l'échelle de la zone euro

- ✓ une chute vertigineuse du PIB lors du premier semestre 2020,
- ✓ une activité à rebond lors du troisième trimestre restant en retrait de 4,4 % par rapport au quatrième trimestre 2019 en raison d'une faible activité des secteurs sources d'importantes interactions sociales,

- ✓ une nouvelle contraction de l'économie lors du quatrième trimestre 2020 relativement mesurée par les choix gouvernementaux de minimiser l'impact économique des mesures imposées,
- ✓ un soutien massif des institutions européennes : programme « SURE » : 100 Md€ visant à soutenir les programmes de chômage de courte durée, le plan de relance « Next Generation EU » : 750 Md€ de prêts et subventions pour soutenir l'investissement,
- ✓ une réaction significative de la BCE reposant notamment sur une politique monétaire accommodante tablant sur des taux d'intérêt très bas,
- ✓ la croissance du PIB devrait chuter d'environ – 7.3 % en 2020 avant de rebondir à 3.9 % en 2021.

#### **A l'échelle de la France**

- ✓ une économie nationale durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020, reculant de 5,9 % au premier trimestre puis de 13,8 % au deuxième trimestre suite au premier confinement. Accompagnée par l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a observé un fort rebond au troisième trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. La perte d'activité attendue au titre du quatrième trimestre est évaluée à – 4 % pour une perte d'activité estimée sur l'année 2020 à – 9,1 % en moyenne,
- ✓ la pandémie a engendré une « destruction » massive d'emplois sur le marché du travail. Avec l'objectif de soutenir les entreprises

et de limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté le dispositif d'activité partielle, son coût étant estimé pour 2020 à 31 Md€. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait dépasser les 11 % d'ici mi-2021,

- ✓ le gouvernement a déployé un vaste plan de mesures d'urgence visant à soutenir particulièrement les secteurs d'activité les plus durement touchés par la situation sanitaire, le coût total de ces mesures étant estimé à 470 Md€ soit environ 20 % du PIB. Le gouvernement a par ailleurs annoncé un plan de relance pour 2021-2022 de 100 Md€. Enfin, le deuxième confinement s'est accompagné d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 Md€,
- ✓ l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation est passé de 1,5 % en glissement annualisé en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, atteignant son niveau le plus bas depuis mai 2016, pour une moyenne de 0,5 % en 2020. Elle devrait atteindre 0,7 % en 2021,
- ✓ la crise sanitaire s'est traduite par une hausse significative des demandes de crédits de trésorerie des entreprises,
- ✓ le contexte sanitaire aura un impact durable sur le déficit public qui devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, alors que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB. Le gouvernement prévoit une baisse du déficit pour 2021 à hauteur de 8,6 % du PIB et une dette publique qui s'élèverait à 122,3 % du PIB.

### III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

#### ➤ Sur le plan démographique

##### Une augmentation continue de la population totale jarreziennaise ces dernières années (chiffres INSEE)

<b>2018</b>	4 510 hab.
<b>2019</b>	4 556 hab.
<b>2020</b>	4 598 hab.
<b>2021</b>	4 641 hab.

##### Une diminution du nombre de naissances enregistrées depuis 2018

<b>2018</b>	59
<b>2019</b>	45
<b>2020</b>	44

##### Une augmentation continue du nombre de personnes âgées (+ 75 ans)

<b>2018</b>	270
<b>2019</b>	290
<b>2020</b>	338

#### ➤ Sur le plan de l'attractivité des services publics

##### Un nombre d'enfants inscrits dans les écoles de Soucieu-en-Jarrest en diminution pour la première fois depuis 2015

	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>
<b>Ecoles publiques – Les Chadrillons</b>	<b>422</b>	<b>408</b>	<b>417</b>	<b>435</b>	<b>442</b>	<b>474</b>	<b>454</b>
Primaire	265	252	266	274	279	292	290
Maternelle	157	156	151	161	163	182	164
<b>Ecole Privée</b>	<b>116</b>	<b>139</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>127</b>	<b>117</b>	<b>113</b>
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>547</b>	<b>546</b>	<b>559</b>	<b>569</b>	<b>591</b>	<b>567</b>

#### ➤ Sur le plan de la dynamique immobilière locale

##### Evolution du nombre de ventes ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) entre 2017 et 2020

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Nombre de DIA</b>	69 ventes	70 ventes	63 ventes	72 ventes
<b>Montants</b>	18 088 000.00 €	16 119 000.00 €	20 714 000.00 €	20 350 000.00 €

#### IV/ LES AXES PRIORITAIRES POUR 2021

- ✓ Finalisation de l'opération de construction d'un restaurant scolaire et d'une cuisine centrale
- ✓ Valorisation du partenariat avec les associations et ouverture sur de nouveaux horizons culturels
- ✓ Renforcement des actions en matière de cadre de vie et d'environnement
- ✓ Démarrage de l'opération de revitalisation du centre-bourg
- ✓ Développement des actions à caractère social

## V / LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

### V-1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ❖ Résultat de l'exercice

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2020	2 472 623.80 €	2 996 110.54 €
Résultat de l'exercice 2020		523 486.74 €
Report de l'exercice 2019		
Résultat cumulé (réalisations 2020 + report 2019)		<b>523 486.74 €</b>

*UN RESULTAT EN HAUSSE MALGRE  
 LE CONTEXTE SANITAIRE : LA  
 TRADUCTION DE CAPACITES  
 FINANCIERES PRESERVEES  
 REPOSANT SUR UNE EVOLUTION  
 CONTROLEE DES DEPENSES ET UNE  
 EVOLUTION GLOBALE DES  
 RECETTES CONFORME AUX  
 PREVISIONS*

#### ❖ Résultats des exercices antérieurs (pour mémoire)

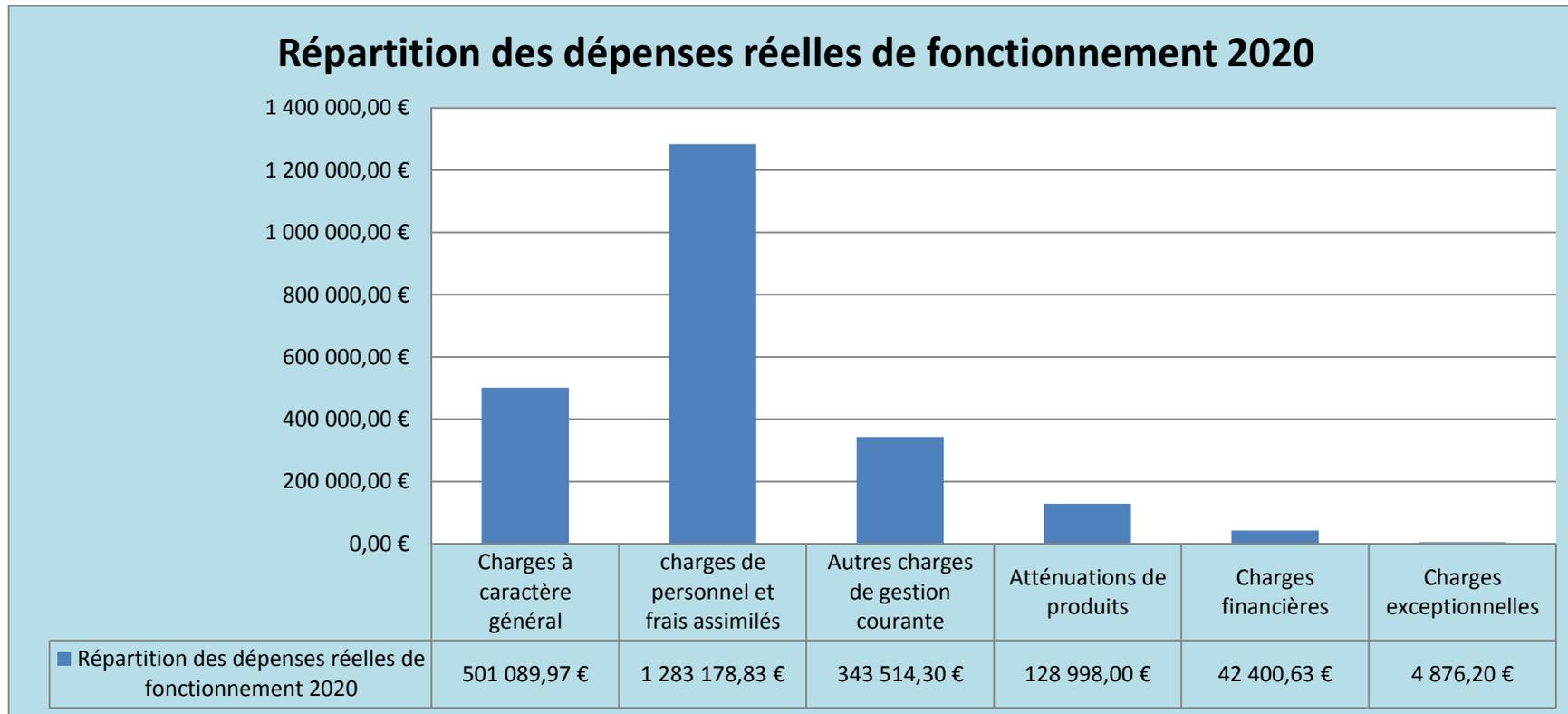
2014	2015	2016	2017	2018	2019
463 888.89 €	528 544.37 €	477 321.25 €	434 847.55 €	472 133.65 €	498 909.48 €

## V-1-1 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### V-1-1-A : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation entre 2019 et 2020	Variation entre 2014 et 2020
<b>TOTAL</b>	<b>2 218 494.47 €</b>	<b>2 303 510.59 €</b>	<b>2 359 668.78 €</b>	<b>2 338 142.85 €</b>	<b>2 408 681.95 €</b>	<b>2 442 853.96 €</b>	<b>2 304 057.93 €</b>	<b>- 5,68 %</b>	<b>+ 3,86 %</b>
<i>Dont</i>									
011 – charges à caractère général	620 701.50 €	631 991.60 €	642 546.84 €	626 969.44 €	605 486.84 €	569 243.62 €	501 089,97 €	- 11,97 %	- 19,27 %
012 – charges de personnel	1 054 746.51 €	1 134 461.45 €	1 183 053.60 €	1 167 557.88 €	1 234 676.95 €	1 267 145.96 €	1 283 178,83 €	+ 1,27 %	+ 21,66 %
014 – Atténuations de produits	122 147.80 €	110 128.00 €	110 052.00 €	123 016.00 €	185 293.32 €	184 979.94 €	128 998,00 €	- 30,26 %	+ 5,61 %
65 – autres charges de gestion courante	363 048.09 €	355 928.42 €	367 091.63 €	362 795.05 €	330 792.13 €	369 881.34 €	343 514,30 €	- 7,13 %	- 5,38 %
66 – charges financières	54 684.52 €	69 643.80 €	52 959.60 €	52 239.94 €	48 909.92 €	47 073.10 €	42 400,63 €	- 9,93 %	- 22,46 %
67 – charges exceptionnelles	3 166.05 €	1 357.32 €	3 965.11 €	5 564.54 €	3 522.79 €	4 530.00 €	4 876,20 €	+ 7,64 %	+ 54,02 %

**V-1-1-B : Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2020**



**TOTAL : 2 304 057,93 €**

## V-1-1-C : Explications relatives aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2020

### **Chapitre 011 – charges à caractère général**

**Les dépenses du chapitre sont en baisse de près de 12 % par rapport à 2019.**

- Fermeture des écoles et du service de restauration scolaire – diminution significative du coût annuel associé à la livraison des repas de 29 %,
- Baisse de la fréquentation des bâtiments – diminution de 13 % des dépenses d'énergie et d'électricité,
- Annulation des évènements et manifestations sportifs et culturels – diminution de 64 %,
- Annulation ou report des formations – diminution de 73 %,
- Maîtrise des dépenses associées à la crise sanitaire.

### **Chapitre 012 - charges de personnel**

**Les dépenses du chapitre sont en légère hausse par rapport à 2019 (+ 1,3 %) bien en deçà des prévisions (+ 8 %).**

- La partie « auto-assurance » de la collectivité (environ 29 000 €) n'a pas été mobilisée,
- Le contexte sanitaire n'a pas eu d'impact remarquable sur les charges de personnel (moins de manifestations, moins de dépassements horaires, moins de remplacements, moins d'activité...),
- Coexistence de rémunérations à demi-traitement (maladie), et de situations spécifiques de mise en disponibilité, de congé maternité ou de

départ en retraite non compensées en totalité au regard du contexte sanitaire,

- Vacance pendant 4 mois d'un poste d'agent administratif de 26 heures hebdomadaires.

### **Chapitre 014 - atténuations de produits**

**Les dépenses du chapitre sont en nettes diminution (- 30 %).**

- Le montant de l'attribution de compensation négative versé à la COPAMO est resté stable,
- Le montant de la contribution communale au FPIC est en baisse de près de 11 % par rapport à 2019,
- Le déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon » a entraîné l'annulation des pénalités dues au titre de la loi SRU pour 2020 (montant dû initialement au titre de l'exercice : 56 866.63 €).

### **Chapitre 65 - autres charges de gestion courante**

**Les dépenses du chapitre sont en diminution de près de 7 % par rapport à 2019.**

- Diminution de 10 % du versement de la contribution obligatoire versée à l'OGEC de l'école privée Saint-Julien au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école,
- Le montant de la contribution versée au SIAHVG est en baisse de 15 %,
- Fin du remboursement des cotisations patronales dues au titre des exercices antérieurs,

- Absence de participation financière associée au poste de rénovation urbaine.

### Chapitre 66 - charges financières

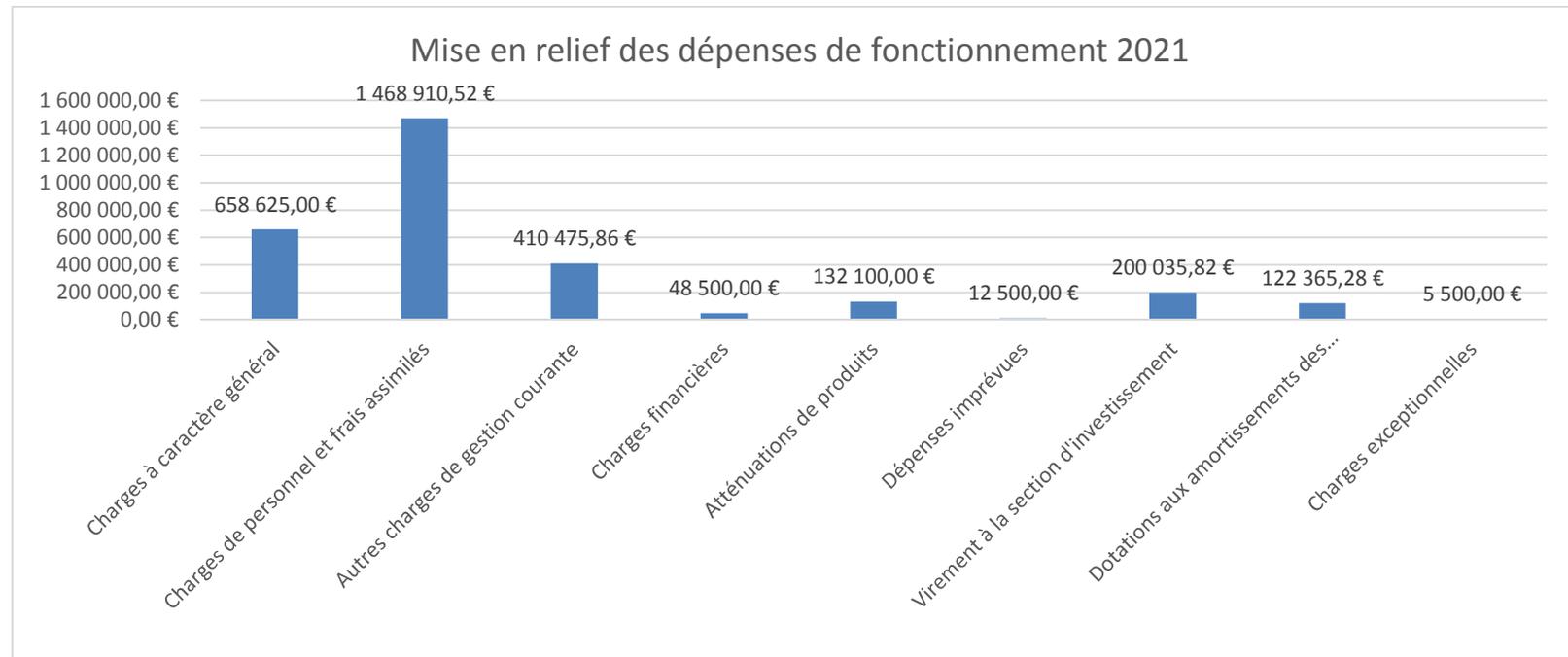
**Les dépenses du chapitre sont en diminution de près de 10 % par rapport à 2019.** Les intérêts d'emprunt sont en diminution progressive depuis 2015 considérant la structure de la dette existante conjuguée avec l'absence de recours à l'emprunt au titre du précédent mandat. L'emprunt contracté fin 2020 n'a pas eu, considérant les conditions de tirage retenues, d'impact au chapitre sur l'exercice.

### Chapitre 67 – charges exceptionnelles

**Les dépenses du chapitre sont en augmentation de près de 7,5 % par rapport à 2019.**

Cette augmentation s'explique par le remboursement des arrhes versées au titre de l'annulation des réservations de salle, liées au contexte sanitaire.

### V-1-1-D : Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2021



**TOTAL : 3 059 012,48 €**

### **Chapitre 011 – charges à caractère général – état des demandes**

**Une augmentation de 7 % des dépenses est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2020.**

- Affectation de crédits nouveaux au Conseil municipal des Jeunes dont la création a été approuvée en fin d'année 2020,
- Convention de mise en fourrière des animaux errants avec la SPA (+ 4 150,00 €),
- Communication : accompagnement à la mise en place d'une nouvelle proposition graphique dédiée aux supports de communication (+ 7 200,00) et augmentation de l'enveloppe allouée au Soucieu Mag (+ 3 500,00 €),
- Réalisation d'un diagnostic énergétique des ERP (+ 5 000,00 €),
- Augmentation prévisionnelle des dépenses affectées aux honoraires d'avocat (+ 5 000,00 €),
- Augmentation de l'enveloppe allouée aux évènements et cérémonies (+ 10 050,00 €),
- Accompagnement des élus dans le cadre du processus de participation citoyenne (+ 17 980,00 €),
- Augmentation des frais de télécommunications consécutive à l'adaptation des outils au contexte sanitaire (+ 3 500,00 €).

### **Chapitre 012 - charges de personnel – des dépenses revalorisées hors contexte sanitaire**

**Une augmentation des dépenses du chapitre de 7.24 % est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2020.**

- Revalorisation de la rémunération minimale induisant le relèvement de l'indice majoré minimum (ou versement d'une indemnité différentielle) consécutive à l'augmentation du SMIC,

- Le contexte sanitaire contraint la collectivité à établir une prévision majorée en termes d'effectifs, notamment au Pôle Enfance et au service en charge de l'entretien des bâtiments, ainsi que des frais de recours à l'intérim,

- Instauration de l'indemnité de fin de contrat, représentant 10 % du montant brut total perçu par les agents contractuels, conjuguée avec le provisionnement du paiement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi,

- Prévision de remplacements à effectuer sur des postes occupés par des agents titulaires actuellement absents,

- Prévision d'une période de tuilage dans le cadre du départ à la retraite d'un agent,

- Personnel extérieur : rémunération portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'expertise administrative apportée dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe (+ 8 900,00 €).

### **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante – des dépenses réévaluées à la hausse**

**Une augmentation des dépenses du chapitre de 8 ,74 % est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2020.**

- Participation au fonds commun pour la transition écologique du Pays Mornantais (+ 27 850,00 €),

- Poste Rénovation Urbaine – redynamisation du centre-bourg : participation 2020,
- Augmentation de la subvention auprès du CCAS en réponse à la réalisation d'une analyse des besoins sociaux (+ 7 700,00 €),
- Augmentation de l'enveloppe allouée aux subventions des associations (+ 13 300,00 €).

#### **Chapitre 014 – Atténuations de produits – des prévisions réajustées à la baisse**

**Une diminution des dépenses du chapitre de 29,50 % est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2020.**

- Maintien du montant associé à l'Attribution de Compensation négative versée à la COPAMO,
- Malgré l'évolution contraire constatée quant au montant de la contribution communale 2020 au FPIC, il est toutefois proposé d'inscrire une prévision de dépense revalorisée à la hausse de près de 11 % pour 2021 soit 22 000,00 €,

- Considérant le récent déclassement de la Commune de « l'aire urbaine de Lyon », aucun montant ne sera donc prévu au titre de l'exercice 2021 quant au règlement des pénalités issues de la loi SRU.

#### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues – des prévisions à niveau constant**

Les crédits ouverts au chapitre avaient été augmenté de 10 000,00 € en 2020 à hauteur de 25 000.00 €. Il sera proposé une révision de ce montant à la baisse : 12 500.00 €.

#### **Chapitre 66 – Charges financières – une inversion de la tendance existante**

Le démarrage d'amortissement de l'emprunt contracté en 2020 induit une augmentation des intérêts d'emprunt sur l'exercice 2021 dont la progression est évaluée à + 14 % par rapport au réalisé 2020.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – des prévisions réévaluées à la hausse**

Les prévisions pour 2021 seront réévaluées à la hausse à hauteur de 8,59 % par rapport aux crédits ouverts en 2020 afin d'intégrer d'éventuels remboursements complémentaires au titre des arrhes versées sur exercices antérieures.

## V-1-2 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### V-1-2-A : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2014 et 2020

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL</b>	<b>2 746 839.66</b>	<b>2 906 477.18</b>	<b>2 906 084.12</b>	<b>2 855 754.63</b>	<b>2 972 420.69</b>	<b>3 043 877.82</b>	<b>2 951 463.47</b>
<i>Dont principalement</i>							
<b>Chap.013 – Atténuations de charges</b>							
Indemnités journalières + Fonds de Compensation du SFT	5 517.30	17 593.64	13 092.86	18 301.33	16 796.40	12 414.56	25 028.59
<b>Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>							
<i>Dont principalement</i>							
Régie Pôle Enfance	203 088.24	276 090.83	262 534.30	291 802.28	302 692.58	317 874.68	187 853.85
Régie Bibliothèque	4 758.43	5 134.48	6 037.87	5 555.60	5 550.04	5 506.30	4 334.00
Concessions cimetière	9 053.72	1998.67	2 961.33	4 463.20	6 022.10	4 466.00	5 390.00
Mises à disposition locaux + charges bâtiments	18 809.47	17 817.07	12 947.18	22 933.81	17 212.34	13 350.39	644.39
Redevances d'occupation du domaine public communal	3 559.38	3 637.85	4 209.14	4 111.78	4 263.17	4 468.71	4 558.89
Redevances antennes + panneau photovoltaïque	12 608.42	12 597.43	12 208.97	12 553.43	16 322.46	21 049.57	19 226.63
<b>Total</b>	<b>259 192.28 €</b>	<b>331 674.94</b>	<b>308 630.40</b>	<b>349 529.50</b>	<b>357 782.06</b>	<b>366 445.65</b>	<b>222 007.76</b>

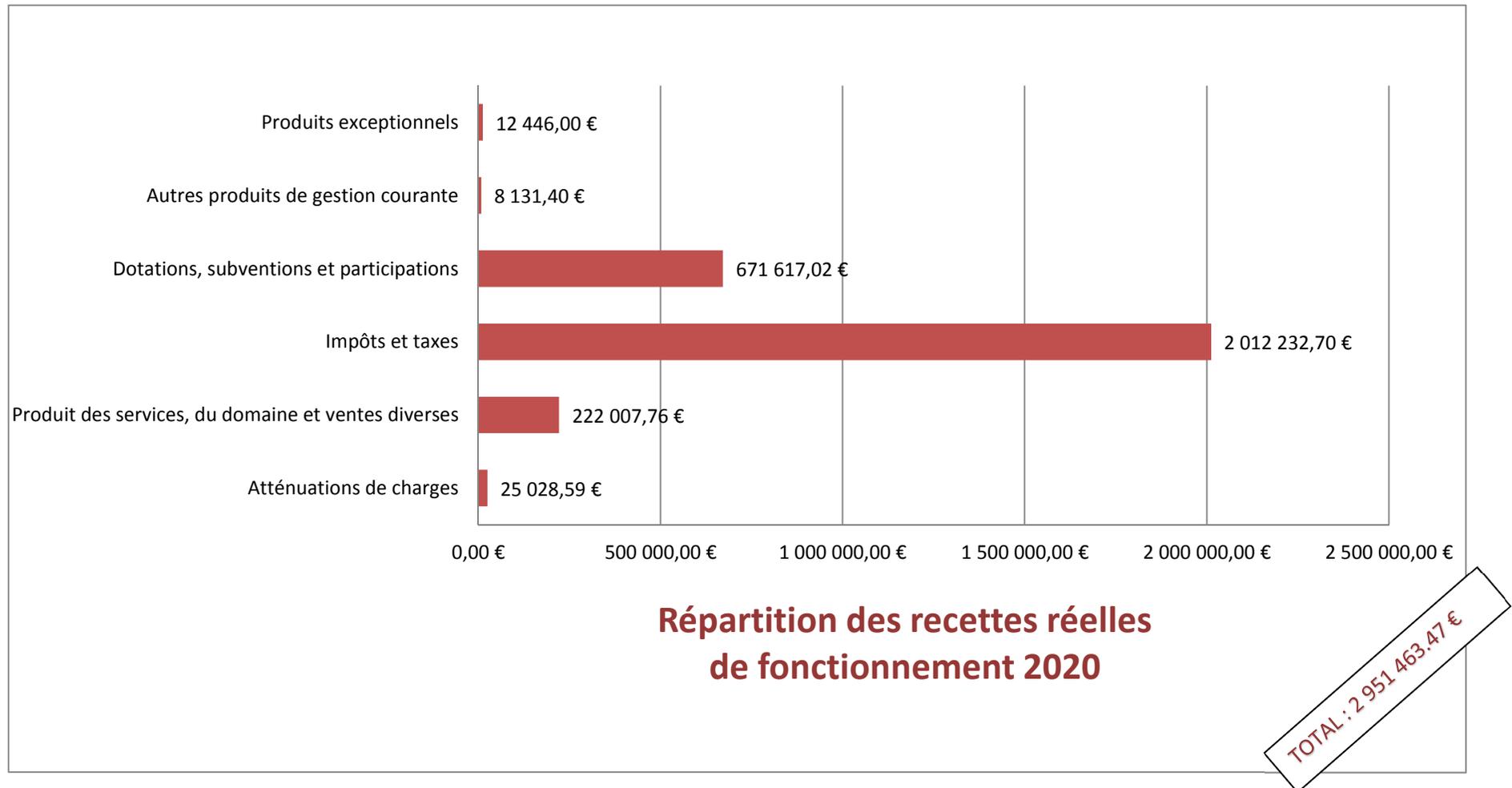
<b>Chap.73 – Impôts et taxes</b>							
<b>Fiscalité Locale Directe :</b>							
- Taxe d'habitation	<b>1 497 051.00</b>	<b>1 592 268.00</b>	<b>1 608 834.00</b>	<b>1 643 430.00</b>	<b>1 689 038.00</b>	<b>1 749 122.00</b>	<b>1 794 133.00</b>
- TFPB							
- TFPNB							
<b>Fiscalité Locale Indirecte</b>	<b>168 234.67</b>	<b>36 343.00</b>	<b>167 169.51</b>	<b>169 246.21</b>	<b>194 430.89</b>	<b>207 099.93</b>	<b>215 175.30</b>
<i>Dont</i>							
FDTADEN	132 515.67		130 160.51	131 475.21	156 076.89	168 017.93	174 713.30
Taxe sur les pylônes électriques	25 734.00	26 358.00	27 024.00	27 786.00	28 380.00	29 100.00	30 480.00
FNGIR	9 985.00	9 985.00	9 985.00	9 985.00	9 974.00	9 982.00	9 982.00
<b>Droits de place</b>	<b>3238.10</b>	<b>2 855.00</b>	<b>3 104.15</b>	<b>2815.20</b>	<b>1 902.70</b>	<b>2 257.75</b>	<b>2 924.40</b>
<b>Total chap.73</b>	<b>1 668 523.77</b>	<b>1 631 466.00</b>	<b>1 779 107.66</b>	<b>1 815 491.41</b>	<b>1 885 371.59</b>	<b>1 958 479.68</b>	<b>2 012 232.70</b>
<b>Chap. 74 – Dotations, subventions et participations</b>							
<i>Dont principalement</i>							
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>658 917.47</b>	<b>523 617.00</b>	<b>473 892.00</b>	<b>449 282.00</b>	<b>465 602.00</b>	<b>461 472.00</b>	<b>465 253.00</b>
Dotation Forfaitaire	420 411.00	378 341.00	333 439.00	307 411.00	318 775.00	318 907.00	318 775.00
<b>Péréquation</b>							
Dotation de Solidarité Rurale	114 076.00	53 217.00	57 163.00	61 254.00	65 458.00	66 908.00	69 083.00
Dotation Nationale de Péréquation	124 430.47	92 059.00	83 290.00	80 617.00	81 639.00	75 857.00	77 395.00

<b>Compensation</b>	<b>37 963.00</b>	<b>178 486.95</b>	<b>66 275.47</b>	<b>72 983.07</b>	<b>70 536.09</b>	<b>63 653.00</b>	<b>67 225.87</b>	
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)		135 801.95*	33 442.47	28 800.07	22 991.09	15 742.00	15 841.87	
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	2 235.00	1 477.00	8 809.00	390.00				
Exonérations taxes foncières et d'habitat	35 728.00	41 208.00	24 024.00	43 793.00	47 545.00	47 911.00	51 384.00	
Subvention GFP de rattachement						33 100.00	33 100.00	
Départements – utilisation des équipements sportifs	13 576.00	29 210.00	80 712.00**	8162.00	14 568.00	22 546.00	13 978.00	
Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat (fonds d'amorçage – fonds de soutien au développement des activités périscolaires), France Agrimer	41 600.65	112 878.18	91 049.45	105 722.87	109 996.61	79 901.41	71 732.98	
<b>Total chap.74</b>	<b>754 141.12</b>	<b>878 133.73</b>	<b>742 524.28</b>	<b>640 711.10</b>	<b>686 611.08</b>	<b>679 395.93</b>	<b>671 617.02</b>	
<b>Chap.75 - Autres produits de gestion courante</b>								
Revenus des immeubles dont régie EFT	<b>47 801.15</b>	<b>42 584.87</b>	<b>34 906.35</b>	<b>25 763.22</b>	<b>19 895.35</b>	<b>15 472.21</b>	<b>8 129.27</b>	

\* Dont subvention d'investissement enregistrée en fonctionnement,

\*\* Montant du Fonds Dép. DMTO pris en charge au chap.74 (montant Fonds Dép. DMTO : 102 359.48 €).

## V-1-2-B : Etat des recettes réelles de fonctionnement 2020



## V-1-2-C : Analyse des recettes de fonctionnement 2020 et perspectives 2021

### **Chap. 013 – atténuations de charges**

↑ Les recettes du chapitre associées principalement au reversement des indemnités journalières des agents ont doublé en raison de plusieurs arrêts de travail de longue durée observés. Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 15 000,00 € soit une augmentation de 50 % par rapport aux crédits ouverts en 2020.

### **Chap. 70 – produits de services, du domaine et ventes diverses**

Les recettes du pôle enfance associées aux temps de restauration scolaire, périscolaires et d'étude surveillée s'élèvent en 2020 à 187 853.85 € soit une baisse de près de 41 % par rapport à 2019 en raison du contexte sanitaire (fermeture des écoles, interruption et modulation du service de restauration scolaire), venant ainsi enrayer l'augmentation continue observée entre 2016 et 2019. Le montant prévisionnel pour 2021 est évalué à 321 500,00 € soit une prévision en hausse de 2 % par rapport au BP2020.

Les recettes issues de la régie de la bibliothèque sont également en baisse de 21,30 % par rapport à l'exercice antérieur. Les prévisions associées aux redevances et droits des services à caractère culturel seront réévaluées à la hausse pour 2021 avec l'intégration des recettes correspondant à la programmation envisagée de spectacles et concerts, les prévisions de recettes pour la régie de la bibliothèque restant stables.

Les recettes issues des concessions de cimetière ont repris une trajectoire ascendante (+ 20,69 % par rapport à 2019), les prévisions pour 2021 seront neutralisées sur la base des crédits ouverts en 2020.

Les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public poursuivent leur augmentation mesurée et continue (+ 2 %), les prévisions pour 2021 seront établies conformément à cette dynamique.

Le montant des redevances perçues au titre des antennes implantées sur le territoire de la Commune ainsi que celui issu de l'installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'Espace Flora Tristan observe une diminution de près de 8,66 %, la prévision 2021 sera axée sur la base du montant des redevances perçues en 2020.

Les redevances d'occupation du domaine public suivent une trajectoire ascendante stable (+ 2 % par rapport à 2019). Les prévisions pour 2021 seront établies sur la base de cette évolution.

Des recettes nouvelles sont à prévoir en 2021 au titre de l'insertion d'encarts publicitaires dans le Soucieu Mag (2 200,00 €).

L'annulation de l'édition de la Sainté Lyon 2020 a induit une perte de recette au chapitre de 5 800.00 € pour la Commune.

### **Chap.73 – impôts et taxes**

#### **Le Produit de Fiscalité Directe locale (FDL)**

Le projet de loi de finances pour 2021 (PLF2021) marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales, à la

lumière de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages. En 2021, le produit issu de la TH sur les résidences principales n'est plus perçu par les Communes. Les collectivités seront intégralement compensées de la suppression de cette recette fiscale dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Ce dispositif plaçant depuis 2020 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au rang d'impôt pivot.

La part départementale de TFPB sera affectée aux seules Communes, répartie par application d'un coefficient correcteur visant à neutraliser les phénomènes de « sur » et sous-compensation. Le taux de TFPB de référence pour 2021 correspondra à la somme des taux départemental et communal de 2020. Les communes pourront exercer dès 2021 leur pouvoir de taux en matière de TFPB et à compter de 2022 leur pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droit commun.

Le montant de la TH qui sera compensé en 2021 sera égal à la somme des trois termes suivants :

- le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 (7 299 960) et le taux de taxe d'habitation appliquée en 2017 sur le territoire communal (taux communal inchangé entre 2017 et 2020 : 13,39 %) soit 977 465,00 €,
- les compensations d'exonérations de TH versées en 2020 à la commune soit 43 407,00 €,
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales émis entre 2018 et 2020 soit environ 5 300,00 €,

Soit un montant total de TH sur les résidences principales à compenser au titre de l'année 2021 s'élevant à hauteur de 1 026 172,00 € soit une projection arrondie de 1 026 000,00 €.

Le produit de TH sur les résidences secondaires estimé pour 2021 est évalué à hauteur de 20 100,00 €.

En 2020, la commune a enregistré un produit de fiscalité directe locale issu des recettes des taxes ménages de l'exercice, au titre des montants notifiés via l'état 1288 M (2020) - hors rôles supplémentaires et compensations d'exonération, tel que suit :

**Taxe d'habitation** : 997 563,00 € (+ 2,59 % par rapport à 2019),

**Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** : 744 467,00 € (+ 2,67 % par rapport à 2019),

**Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** : 44 554,00 € (+ 1,06 %).

L'estimation de l'évolution des bases fiscales pour 2021 est très en deçà des années antérieures dans la mesure où d'une part, le coefficient de revalorisation des bases fiscales nouvellement défini depuis la loi de finances 2018 par le rapport de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) des mois de novembre n-2 et n-1 est presque neutre (+0.002 %), et que l'estimation de l'évolution des bases physiques est évaluée à + 0.001 %.

L'estimation du produit de fiscalité directe locale pour 2021 est donc la suivante :

**TH sur les résidences principales compensée + TH sur les résidences secondaires** : 1 046 100,00 €,

**TFPB** : 746 700,00 €,

**TFPNB** : 44 700,00 €

**Total** : 1 837 500,00 €.

### Produit de la fiscalité indirecte locale (FIL)

Montants (en €)	Produit 2019	FIL	Produit 2020	FIL	Prévision 2021	FIL
<b>FDTADEN</b>	168 017.93		174 713.30		<b>168 000.00</b>	
<b>Taxe sur les pylônes électriques</b>	29 100.00		30 480.00		<b>30 570.00</b>	
<b>FNGIR</b>	9 982.00		9 982.00		<b>9 982.00</b>	

### Le Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDTADEN)

Les recettes fiscales transférées aux Communes par les Départements au titre du FDTADEN reposent sur l'évolution des ventes immobilières. Le PLF2021 prévoit que les pertes de ressources enregistrées par les Départements en 2020 par rapport à 2019 devraient influencer directement sur une baisse des DMTO, évaluée à hauteur de - 10 %. Une baisse prévisionnelle qui interviendrait à contre-sens de la dynamique positive observée de l'enveloppe allouée aux DMTO par les Départements ces dernières années.

Considérant l'évolution combinée des données communales entre 2019 et 2020, d'une part, associée aux critères retenus par la commission permanente du Conseil départemental du Rhône quant à la répartition de l'enveloppe allouée au FDTADEN et à la baisse prévisionnelle des DMTO pour 2021 d'autre part, il sera proposé d'estimer le montant prévisionnel 2021 à hauteur du montant perçu en 2019 soit 168 000,00 €.

### La Taxe sur les pylônes électriques

Pour mémoire, la taxe sur les pylônes électriques, instituée par l'article 1519 A du Code Général des Impôts (CGI) au profit des Communes notamment, correspond à une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant certaines lignes électriques. Les montants sont révisés chaque année conformément à la variation constatée au niveau national du produit de la TFPB et des bases physiques imposables. Il sera proposé d'inscrire une recette prévisionnelle pour 2021 à hauteur de 30 570,00 €.

### Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Les sommes perçues au titre du FNGIR sont restées inchangées entre 2019 et 2020, il sera proposé de maintenir le même montant pour 2021 soit 9 982,00 €.

**Droits de place** : les recettes constatées en 2020 sont en augmentation de près de 30 % par rapport à 2019, reposant principalement sur la création en fin d'année d'un second marché hebdomadaire le dimanche. Les prévisions pour 2021 seront revalorisées à la hausse à hauteur de 50 % par rapport aux crédits ouverts au BP2020 en raison du redimensionnement des recettes prévisionnelles issues des droits de place du marché dominical sur une année conjugué avec la récente révision des tarifs applicables aux droits de place.

### Chap.74 : Dotations, subventions et participations

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Dans le PLF2021, les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 51,7 Md€. La DGF qui constitue la dotation la plus importante attribuée aux communes est stable à périmètre constant, son montant à périmètre courant est fixé à 26,75 Md€. Le Gouvernement stabilise le montant de la DGF et renforce les dispositifs de péréquation de + 220 M€ incluant une augmentation de

+ 90 M€ au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la péréquation représenterait ainsi en 2021, 42,4 % du montant de la DGF des communes. Cette progression accentuera parallèlement l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Libellés	Produit 2018 (en €)	Produit 2019 (en €)	Produit 2020 (en €)	Evolution prévisionnelle	Prévisions 2021 (en €)
<b>Dotation Forfaitaire</b>	318 775,00	318 907,00	318 775,00	- 0.04 %	318 647,00
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	65 458,00	66 908,00	69 083,00	+ 3,25 %	71 328,00
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	81 639,00	75 857,00	77 395,00	- 2,39 %	75 544,00
<b>TOTAL DGF</b>	<b>465 872,00</b>	<b>461 672,00</b>	<b>465 253,00</b>		<b>465 519,00</b>
<b>Evolution constatée ou estimée en %</b>	<b>+ 3,69</b>	<b>- 0,90</b>	<b>+ 0,78</b>		<b>+ 0,06</b>

Le produit de DGF en 2020 a été enregistré à la hausse par rapport à 2019 (+ 0,78 %), une dynamique inverse à celle observée entre 2018 et 2019 (- 0,90 %).

La dotation forfaitaire a été écrêtée à hauteur de 0.04 %. L'évolution de la population DGF constitue la variable pivot de l'évolution de la dotation forfaitaire. L'augmentation constante et progressive de la population jarrézienne préserve actuellement la collectivité d'une baisse plus significative de cette dotation. Il est proposé de prévoir une baisse prévisionnelle de dotation forfaitaire en 2021 à taux constant.

Concernant la DSR, le potentiel financier par habitant de la Commune est inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de la strate démographique à laquelle elle appartient, dans les conditions actuelles d'éligibilité définies au titre de la fraction dite « péréquation », cette dotation est pérenne pour la commune. Considérant l'augmentation de l'enveloppe allouée à la DSR en 2021 au titre du renforcement du dispositif de péréquation, il est proposé de maintenir une prévision à la hausse du produit correspondant à taux constant.

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation, la commune est éligible à la part principale à titre dérogatoire, dans les conditions actuelles d'éligibilité, à savoir :

- avoir un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen de sa strate de population majoré de 5 %,
- avoir un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen de sa strate de population et 85 % de cet effort fiscal moyen.

La Commune remplit également les conditions d'éligibilité à la part majoration, à savoir :

- compter moins de 200 000 habitants et être éligible à la part principale,
- avoir un potentiel fiscal relatif aux seuls « produits post-TP par habitant » inférieur de 15 % à la moyenne de sa strate de population (2020 – 49,39 %).

Ainsi, en 2020, la Commune a perçu une attribution de 31 859,00 € au titre de la part principale et 45 536,00 € au titre de la part majoration.

Le montant perçu au titre la part principale est en baisse de 5.80 % par rapport à 2019 soit une baisse inférieure à celle observée entre 2018 et 2019. Pour mémoire, le montant perçu par la Commune au titre de la part principale sera annuellement observé à la baisse en raison de son éligibilité à titre dérogatoire. En outre, la commune a perçu un montant

revalorisé à la hausse de 8 % au titre de la part majoration reposant sur l'évolution de son potentiel financier et des produits post-TP enregistrés.

Il est à noter une évolution à la baisse de l'effort fiscal de la Commune. Nous rappelons que si le potentiel fiscal de la Commune devait encore être appelé à diminuer et se trouver en deçà des 85 % de l'effort fiscal moyen de sa strate, la commune ne serait plus éligible à la part principale et de surcroît à la part majoration.

Les prévisions pour 2021 reposent sur une baisse à taux constant du montant de la part principale (- 5.81 %) et un maintien à niveau constant de la part majoration.

Libellés	Commune	Strate	Commune	Strate
	2019		2020	
Potentiel financier (€ /habitant)	805,83	940,66	816,53	960,16
Effort fiscal	1,006	1,105	0,997	1,107
Produits POST-TP par habitant	89,34	170,09	86,21	174,55

**Compensation** : le montant perçu par la commune au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est

nul depuis 2018. Concernant le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), après une diminution proche de 31 % enregistrée en 2019, le montant perçu en 2020 est en augmentation de 0,63 % inversant ainsi la tendance observée depuis plusieurs années. Il est proposé de maintenir la prévision 2021 au même niveau que le montant enregistré en 2020.

Pour mémoire, les compensations perçues par la commune au titre des taxes foncières et d'habitat correspondent aux allocations annuelles versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes fiscales résultant d'exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. Celles perçues jusqu'à présent au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales seront transférées au chapitre 73 en 2021 au titre du montant de TH compensé. Les compensations associées aux exonérations de taxes foncières sont évaluées à hauteur de 8 000.00 € et toujours inscrites au chapitre 74.

**Autres participation - Dotation Générale de Décentralisation** : depuis l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, la Commune perçoit une dotation de l'Etat qui s'est élevée à 11 659,00 en 2020 soit une baisse de plus 9 % par rapport aux deux années précédentes reposant sur la révision à la baisse des opérations subventionnable. La Commune devrait pouvoir bénéficier de cette dotation jusqu'en 2022. Le montant attendu pour 2021 est évalué à 10 590.00 €.

**Départements – utilisation des équipements sportifs** : il s'agit des recettes perçues au titre de la participation aux frais d'utilisation de certains équipements sportifs de la commune à hauteur de 3 trimestres par an. En 2020, la recette enregistrée, conforme aux prévisions s'est élevée à hauteur de 13 978,00 €. L'estimation pour 2021 sera identique à celle de 2020 soit 14 000,00 €.

**Fonds de concours – espace jeunes :** cf. évolution des relations financières entre la commune et la COPAMO (VIII).

**Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat :** le montant des subventionnements versés par la CAF à la Commune continue de s'étioler progressivement (pour mémoire : arrêts constatés des subventionnements au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, du poste de coordination enfance-jeunesse au titre de la PSEJ, du dispositif « lait scolaire »). Le montant global perçu en 2020 est en baisse de plus de 10 % par rapport à 2019. Cette baisse ayant pour corolaire la diminution du temps de présence des enfants associée à la fermeture temporaire des écoles.

La prévision des recettes pour 2021 est établie sur la base du montant budgétisé en 2020 diminué de 1.32 %, à savoir :

<i>Montants (en €)</i>	<b>Prévision des recettes CAF 2021</b>
PSO périscolaire	51 000.00
PSEJ – ALSH Enfance-Jeunesse	23 991.48
<b>TOTAL</b>	<b>74 991.48</b>

### **Chap. 75 – Revenus des immeubles**

La baisse des recettes constatées au chapitre entre 2020 et 2019 est supérieure à 47 % et repose principalement sur la baisse des produits perçus au titre de la régie de l'EFT en raison du contexte sanitaire et des annulations de réservation subséquentes. Il sera proposé pour 2021 de réadapter les prévisions sur la base des recettes enregistrées en 2020, considérant les incertitudes associées à l'évolution du contexte sanitaire.

### **Chap. 77 – Produits exceptionnels**

Les recettes du chapitre sont en augmentation de plus de 12 % en raison du produit perçu au titre de la cession d'un bien meuble. Les prévisions pour 2021 seront établies sur la même base que les recettes enregistrées en 2020 considérant les remboursements annoncés au titre des sinistres survenus et des décisions de justice prononcées.



**TOTAL : 3 059 012,48 €**

## V-2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

### V-2-1 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

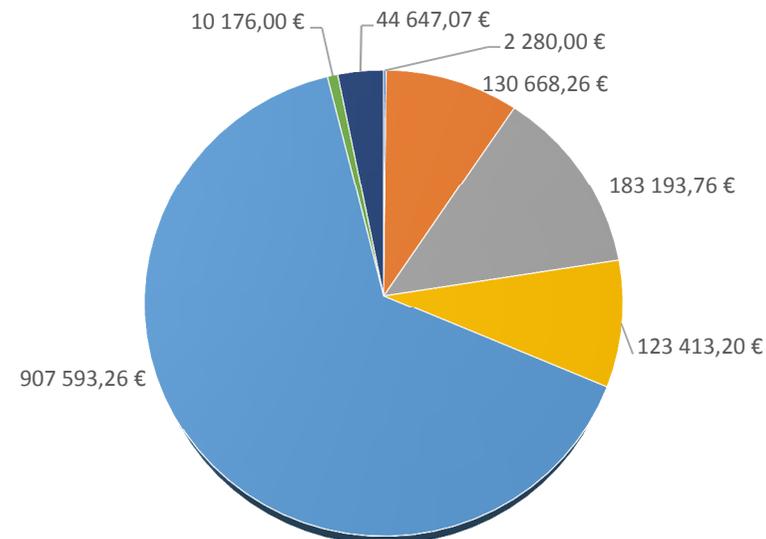
#### V-2-1-A : Evolution des principales dépenses réelles d'investissement entre 2014 et 2020

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 910.87</b>	<b>946 164.41</b>	<b>920 388.81</b>	<b>868 648.99</b>	<b>407 547.35</b>	<b>818 902.50</b>	<b>1 357 324.48</b>
<i>Dont</i>							
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	121 576.16	105 717.83	86 245.10	111 906.13	115 253.42	141 747,65	123 413.20
Chap.20 – immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	12 192.80	10 330.93	31 721.25	31 456.67	34 566.97	14 692,21	2 280.00
Chap. 204 – subventions d'équipement versées (hors opérations)		17 646.30	19 969.20	6 166.92			130 668.26
Chap.21 -immobilisations corporelles (hors opérations)	308 545.68	120 536.55	39 632.23	412 582.30	177 390.23	199 368,64	183 193.76
Chap.23 – immobilisations en cours (hors opérations)	188 363.14	443 062.13	104 534.15	233 719.08	31 254.61	83 221,28	

<i>Dont</i>							
2312		4213.20	1416.47	78 690.00		83 221,28	
2313	12 010.66			2 209.13			
2315	176 352.48	438 848.93	103 117.68	152 819.95	31 254.61		
<b>Opérations d'équipement</b>							
320 (centre-bourg – tranche 1)	26 753.50						
321 (locaux techniques et ass)	11 560.59	248 692.52	580 379.68	9 890.29			
322 (VDI école élémentaire)			57 907.20				
323 (TBI école élémentaire)				42 771.60	456.00		
324 (badgeuse)				12 156.00			
325 (Château Brun)							
326 (restaurant scolaire)					3 392.99	275 847,80	907 593.26
327 (remplacement postes windows 7)						20 000.00	
328 (revitalisation du centre-bourg)							10 176.00

**V-2-1-B : Zoom sur les dépenses d'investissement 2020**

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	2 280,00 €
Licences, certificat électronique	2 280,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	<b>130 668,26 €</b>
Travaux d'aménagement du chemin de la croix-blanche (fonds de concours COPAMO)	106 250,00 €
Enfouissement du réseau orange chemin de la croix-blanche	7 605,76 €
Attribution d'aides aux travaux – opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain	14 300,00 €
Participation aux travaux de remise en état de l'Aqueduc	2 512,50 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	<b>183 193,76 €</b>
<i>Dont principalement</i>	
Bâtiments scolaires (installations de volets roulants)	<b>2 098,80 €</b>
Autres constructions (travaux de réhabilitation d'un logement communal à usage locatif)	<b>10 225,60 €</b>
Travaux de voirie	<b>39 088,99 €</b>
<i>Dont principalement</i>	
Travaux d'enfouissement du réseau Télécom chemin de la croix-blanche	38 568,20 €
Installations de voirie	<b>33 693,93 €</b>
<i>Dont</i>	
Installation d'une cellule sanitaire place de la flette	32 279,13 €
Installation de lave-mains autonomes	1 414,80 €
Réseaux d'électrification	<b>5 904,00 €</b>
Acquisition d'un tractopelle	<b>39 000,00 €</b>
Acquisition outillages pour entretien des espaces verts	<b>2 737,21 €</b>

**Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2020**

- Immobilisations incorporelles
- Subventions d'équipement versées
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Opération 326 - construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classes
- Opération 328 - Revitalisation du centre-bourg
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le



ID : 069-216901769-20210224-DE2021022402-DE

Matériel de transport	<b>482,43 €</b>
Matériel de bureau et matériel informatique	<b>15 009,32 €</b>
Acquisitions mobilières	<b>7 092,79 €</b>
Autres immobilisations corporelles	<b>26 736,44 €</b>
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	<b>123 413,20 €</b>
<b>Total des dépenses réelles hors opération</b>	<b>439 555,22 €</b>
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classes – opération 326	<b>907 593,26 €</b>
Revitalisation du centre-bourg – opération n°328	<b>10 176,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles votées par opération</b>	<b>917 769,26 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>1 357 324,48 €</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	44 647,07 €
<b>Total des dépenses d'ordre de l'exercice</b>	<b>44 647,07 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020</b>	<b>1 401 971,55 €</b>

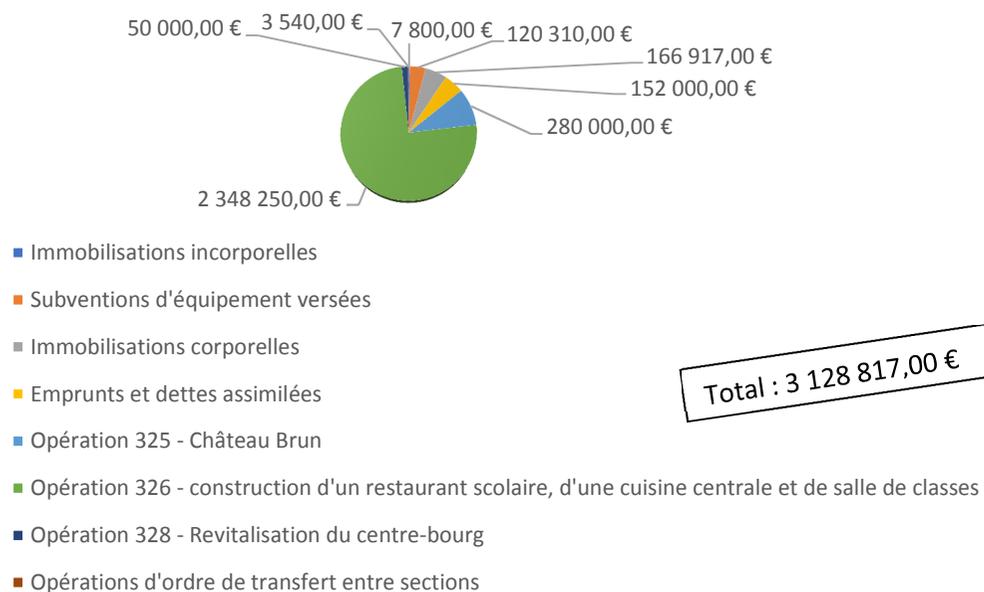
### V-2-1-C : Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d'investissement 2021

L'estimation des dépenses réelles d'investissement est issue des propositions de crédits soumises par l'ensemble des services et commissions. Elles seront ensuite réétudiées par le groupe de travail finances avant d'être soumises à l'approbation du Conseil municipal dans leur version définitive lors du vote du budget primitif 2021.

	Prévisions 2021 (RAR 2020 + crédits nouveaux 2021)	Observations
<b>Dépenses réelles hors opérations</b>		
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>152 000,00 €</b>	Remboursement annuité du capital de la dette
<b>Chapitre 20 - immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)</b>	<b>7 800,00 €</b>	logiciels, connecteur, site internet
<b>Chapitre 204 - subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>120 310,00 €</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (volet 1) - Année 4 + solde années 1 à 3
<b>Chapitre 21 - immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>166 917,00 €</b>	
<b>Dont</b>		
Terrains nus	6 000,00 €	Acquisition foncière - parcelle cadastrée AD456
Cimetière	15 000,00 €	Acquisition d'un columbarium
Autres agencements et aménagements de terrains	24 700,00 €	Enlèvement des silos, clôture bassin d'orage, clôture jardins de Flora
Voirie	25 000,00 €	Trottoirs en enrobée -route des coteaux du lyonnais
Installations de voirie	5 300,00 €	Numérotation des rues
Matériel roulant	28 080,00 €	Véhicule électrique services techniques
Autres matériel outillage incendie et défense civile	1 300,00 €	Equipement police municipale
Autres installations, matériels et outillages techniques	1 620,00 €	Outillage services techniques
Autres bâtiments publics	1 200,00 €	
Matériel de bureau et matériel informatique	9 097,00 €	
Mobilier	6 060,00 €	
Autres immobilisations corporelles	43 560,00 €	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement votées hors opération</b>	<b>447 027,00 €</b>	

<b>Opération 325 - "château Brun"</b>	<b>280 000,00 €</b>	
<i>Dont</i>	60 000,00 €	Remboursement du subventionnement du Conseil Départemental
	220 000,00 €	Participation au déficit de l'opération
<b>Opération 326 "construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe"</b>	<b>2 348 250,00 €</b>	
<i>Dont</i>	2 177 000,00 €	Marchés de travaux -rémunération des entreprises
	70 000,00 €	Acquisition de matériel de cuisine structurant
	73 050,00 €	Marchés de maîtrise d'œuvre
	6 078,00 €	Mission de contrôle technique
	4 976,00 €	Mission de CSPS
	17 146,00 €	Autres prestations
<b>Opération 328 - "revitalisation du centre-bourg"</b>	<b>50 000,00 €</b>	étude de circulation, relevés topographiques, appui architectural, maîtrise d'œuvre
<b>Total des dépenses réelles d'investissement votées par opération</b>	<b>2 678 250,00 €</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 125 277,00 €</b>	
<b>Dépenses d'ordre d'investissement 2021</b>	<b>3 540,00 €</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>3 128 817,00 €</b>	

## Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2021



## V-2-2 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

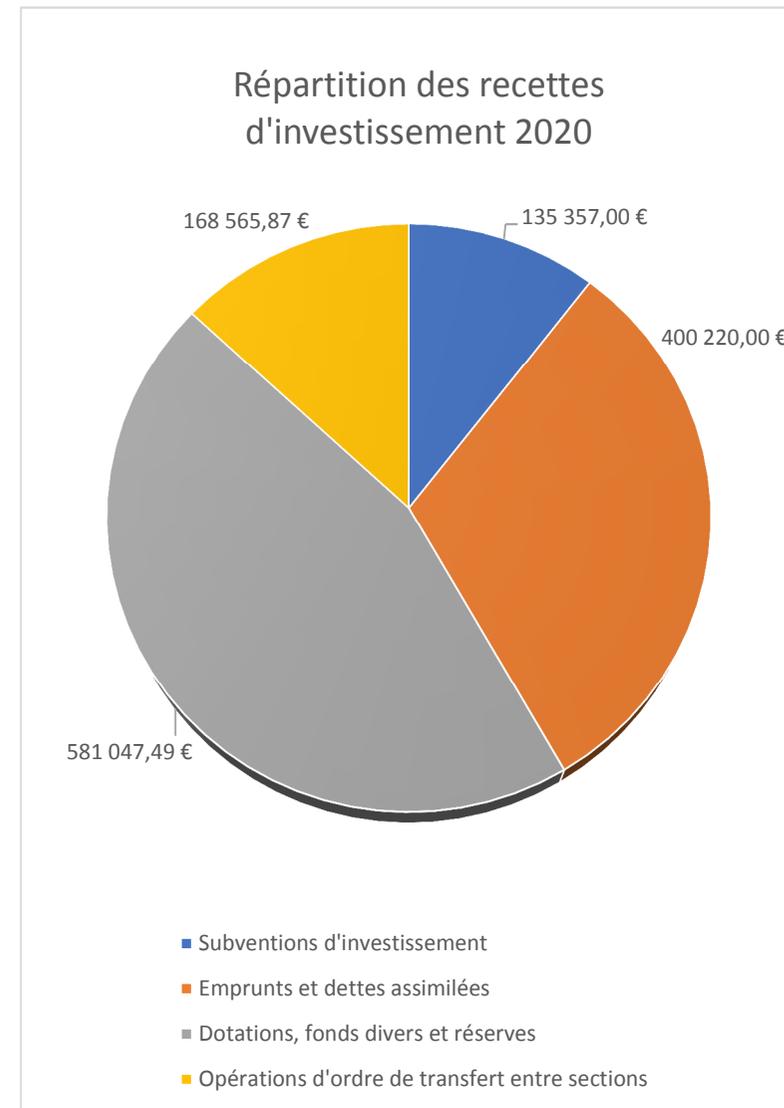
### V-2-2-A : Evolution des recettes d'investissement à l'échelle du mandat

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL</b>	<b>1 607 000.56</b>	<b>773 131.49</b>	<b>836 601.60</b>	<b>875 957.01</b>	<b>1 039 925.21</b>	<b>767 764.56</b>	<b>1 285 190.36</b>
<i>Dont principalement</i>							
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>576 406.48</b>	<b>463 888.89</b>	<b>528 544.37</b>	<b>477 321.25</b>	<b>434 847.55</b>	<b>472 133.65</b>	<b>498 909.48</b>
<b>Amortissements des immobilisations</b>	<b>71 342.30</b>	<b>74 501.37</b>	<b>69 094.09</b>	<b>90 764.23</b>	<b>111 718.22</b>	<b>108 649.05</b>	<b>118 453.47</b>
<b>Opérations patrimoniales</b>					<b>25 120.00</b>	<b>63 200.00</b>	
<b>FCTVA (dont fonds d'accroissement documentaire)</b>	<b>77 861.71</b>	<b>126 721.06</b>	<b>86 191.96</b>	<b>141 076.67</b>	<b>127 875.99</b>	<b>72 771.06</b>	<b>35 920.74</b>
<b>Taxe Locale d'Equipement - Taxe d'aménagement</b>	<b>83 642.13</b>	<b>77 791.78</b>	<b>147 848.18</b>	<b>113 794.86</b>	<b>66 859.87</b>	<b>43 010.80</b>	<b>46 217.27</b>
<b>Subventions d'investissement (hors 1328)</b>	<b>347 514.94</b>	<b>30 228.39</b>	<b>4923.00</b>	<b>53 000.00</b>	<b>267 912.11</b>	<b>8 000.00</b>	<b>135 357.00</b>
<i>Dont</i>							
Etat (hors amendes de police)					164 712.11		125 357.00
Département	338 669.31	19 630.20		45 000.00	93 250.00		
COPAMO	4 380.63	8 807.19					

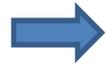
Amendes de police	4 465.00	1 692.00	4 923.00	8 000.00	10 000.00	8 000.00	10 000.00
<b>Emprunts</b>							400 000.00

### V-2-2-B : Zoom sur les recettes d'investissement 2020

<b>Chapitre 13 – subventions d'investissement</b>	<b>135 357,00 €</b>
<i>Dont</i>	
Etat – opération n°326 (DETR, DSIL)	123 750,00 €
Etat - amendes de police – travaux chemin de la croix-blanche	10 000,00 €
Etat - acquisition TBI école élémentaire	1 037,00 €
Etat - acquisition urnes	570,00 €
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>400 220,00 €</b>
Emprunt – opération n°326	400 000,00 €
Restitution caution – fin de location	220,00 €
<b>Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>581 047,49 €</b>
<i>Dont</i>	
FCTVA	35 920,74 €
Taxe d'aménagement	46 217,27 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	498 909,48 €
<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>1 116 624.49 €</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>168 565,87 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de l'exercice</b>	<b>168 565,87 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020</b>	<b>1 285 190.36 €</b>

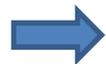


## V-2-2-C : Analyse des recettes d'investissement 2020 et perspectives 2021



### Le solde d'exécution d'investissement reporté

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2020	1 401 971,55 €	1 285 190.36 €
Résultat de l'exercice 2020	<b>116 781,19 €</b>	
Report de l'exercice 2019		522 194.35 €
Résultat cumulé (réalisations 2020 + report 2019)		<b>405 413,16 €</b>
Reste à réaliser à reporter en 2021	889 118,74 €	600 000,00 €



### L'excédent de fonctionnement capitalisé

**Détermination du besoin de financement :** solde d'exécution d'investissement cumulé au 31/12/2020 : 522 194,35 € - 116 781,19 € = 405 413,16 € + Restes à Réaliser 2020 (recettes) : 600 000,00 € = 1 005 413.16 € - Restes à Réaliser 2020 (dépenses) : 889 118,74 € = + **116 294.42 € (excédent de financement)**.

**Résultat de la section de fonctionnement 2020 : + 523 486,74 €**

Considérant la projection des dépenses d'investissement 2021, il sera proposé **d'affecter ce résultat en totalité en section d'investissement.**



**L'amortissement des immobilisations de l'exercice : 122 365,28 € (+ 2,57 % par rapport aux crédits ouverts en 2020).**



### Estimation du virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement fait partie intégrante du plan de financement de la Commune. La projection pour 2020 du montant du virement entre sections s'élève à 200 035.82 €. Un montant inférieur aux années antérieures issu de l'évolution des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement.



### La Taxe d'Aménagement

L'évaluation des sommes dues au titre des seconds versements à prévoir en 2020 est arrêtée à 49 340,00 €. L'estimation des versements associés aux autorisations d'urbanisme délivrées en 2020 est évaluée à hauteur de 45 250,00 €. Soit une estimation totale prévisionnelle de 94 590,00 €. Le premier versement attendu en 2020 au titre de la délivrance du permis de construire associé à l'opération « château brun » sera perçu en début d'année 2021. Le produit de taxe d'aménagement perçu en 2020 à hauteur de 46 217,27 € a donc été en deçà de l'estimation initiale.

## **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Les ressources issues du FCTVA de droit commun applicable aux dépenses d'investissement éligibles en n-2 sont en diminution de 36 850.32 €. Les dépenses éligibles ayant progressé en 2019, le montant prévisionnel pour 2021 est estimé à hauteur de 93 000,00 € (+ 158 %). Une nouvelle trajectoire à la hausse qui se confirmera lors des exercices comptables suivants.

## **Les subventions d'investissement**

En 2021, la commune demandera le solde des versements au titre des subventionnements accordés par l'Etat en 2019 dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classes soit 70 % du montant de la DETR (99 750,00 €) et 70 % du montant de la DSIL soit 189 000,00 €. En outre, la commune pourra bénéficier de la totalité du montant de la subvention accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cette même opération dans le cadre du contrat « ambition Région » à hauteur de 175 000,00 €. Le montant total des subventions associées à cette opération au titre de l'exercice 2021 s'élèvera donc à 463 750,00 €.

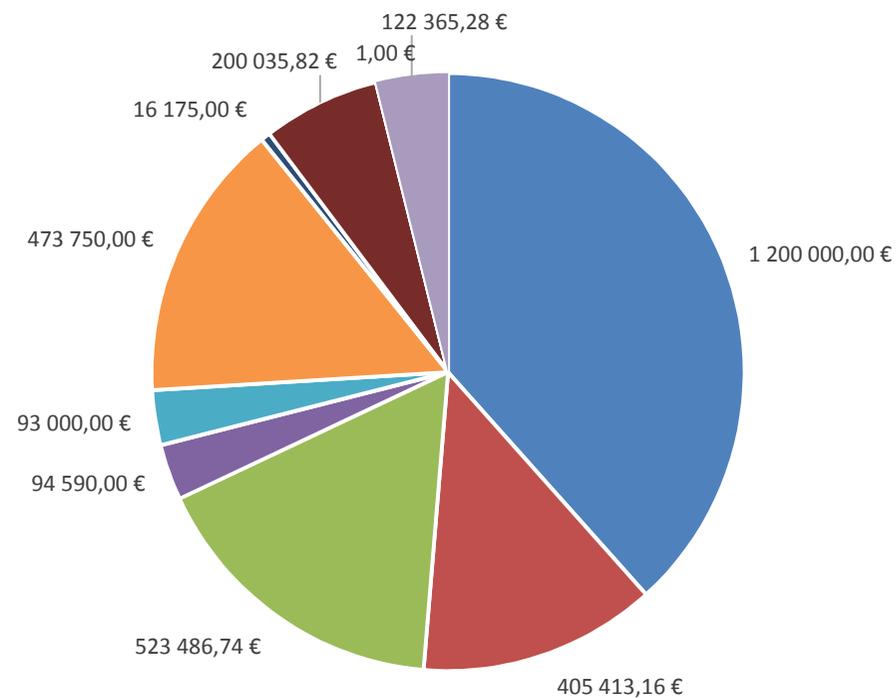
Par ailleurs, le produit des amendes de police attendu en 2021 s'élève à hauteur de 10 000,00 € au titre de la seconde tranche des travaux d'aménagement du secteur de la Croix-Blanche.

## **Le recours à l'emprunt**

La commune a contracté un nouvel emprunt en 2020 à hauteur de 1 200 000,00 € dans le cadre du financement de l'opération de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe, dont 400 000,00 € ont été mobilisés au titre de l'exercice 2020, 600 000,00 € ont été inscrits aux RAR2020 et les 200 000,00 € restants seront inscrits aux crédits nouveaux 2021.

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021, la commune devra recourir à un nouvel emprunt en cours d'exercice (cf. Etat de la dette et perspectives).

### Projection sur les recettes d'investissement prévisionnelles 2021



Total : 3 128 817,00 €

- Emprunt - opération n°326
- Solde d'exécution d'investissement reporté
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Taxe d'aménagement
- FCTVA
- Subventions d'investissement
- Subvention d'équipement
- Virement de la section de fonctionnement
- Produits de cession
- Amortissement des immobilisations de l'exercice

## VI / ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

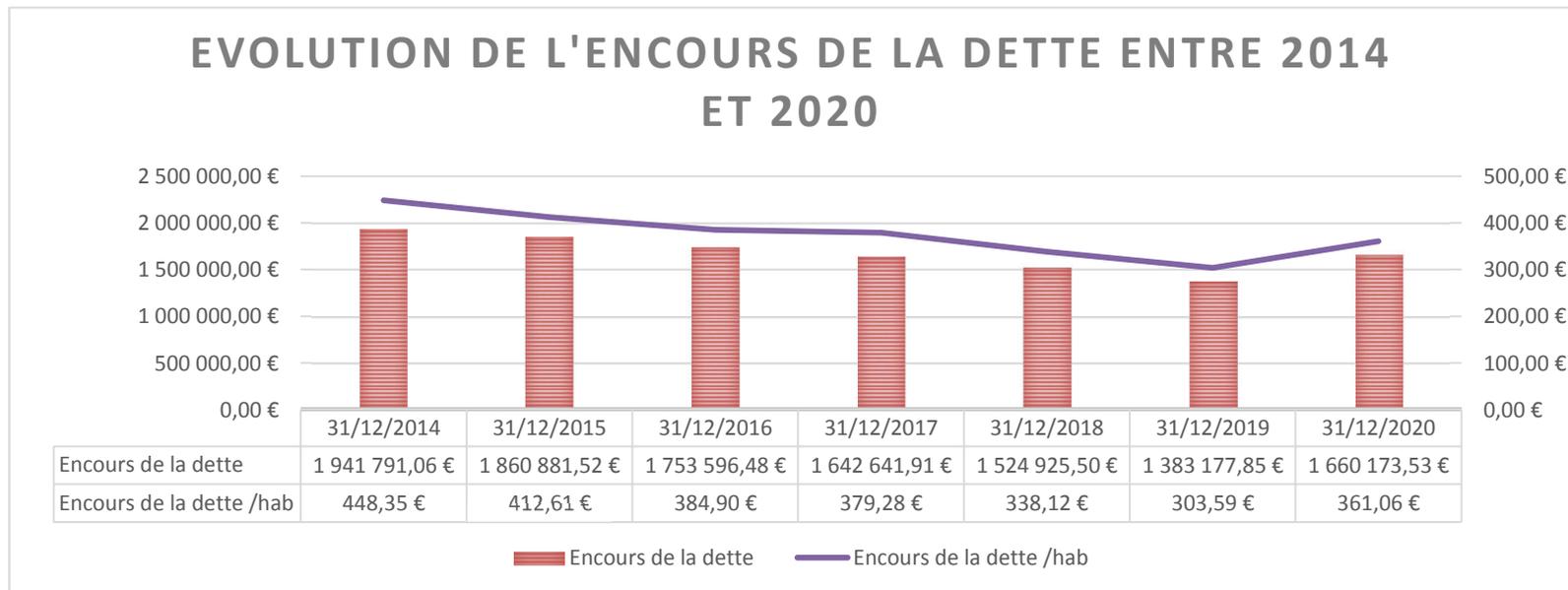
### VI-1 – La structure de la dette

La structure de la dette commune repose sur 4 emprunts dont aucun n'est classifié comme étant à risque selon la grille GISSLER au 31/12/2020 (classification A-1).

Libellés	Emprunt n°AR011691	Emprunt n°AR011692	Emprunt n°B365	Emprunt n°A0120317
Objet de l'emprunt	Construction de la Salle d'Animation Rurale		Acquisitions foncières en centre-bourg et chemin de la Maillarde	Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne		Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne
Montant de l'emprunt	600 000 €	700 000 €	1 000 000 €	400 000,00 €
Durée du remboursement	25 ans	25 ans	20 ans	25 ans
1 <sup>ère</sup> échéance de remboursement du capital	25/03/2005	25/09/2005	31/07/2012	25/08/2021
Profil d'amortissement	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif
Périodicité des amortissements	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle
Structure des taux d'intérêts jusqu'au remboursement de l'emprunt	Taux variable simple – index Euribor 12 mois assorti d'une marge de 0,18 %	Taux fixe simple	Taux fixe simple	Taux fixe simple
Niveau des taux d'intérêts à la date du 31/12/2020	0 %	2.32 %	4.85 %	0,61 %
Capital restant dû au 31/12/2020	268 283,80 €	304 025.84 €	687 863.89 €	400 000,00 €

## VI-2 – La gestion de la dette entre 2014 et 2020

### VI-2-1 : Une nouvelle trajectoire de l'encours de la dette à partir de 2020



Il est à noter que la moyenne de l'encours de la dette communale/hab de la strate s'élevait en 2018 à 773 €/hab contre 338.12 €/hab à l'échelle de la commune (source : données issues de la publication DGCL 2020 – « les collectivités locales en chiffres en 2020 »).

### VI-2-2 / Evolution de l'épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d'autofinancement brute

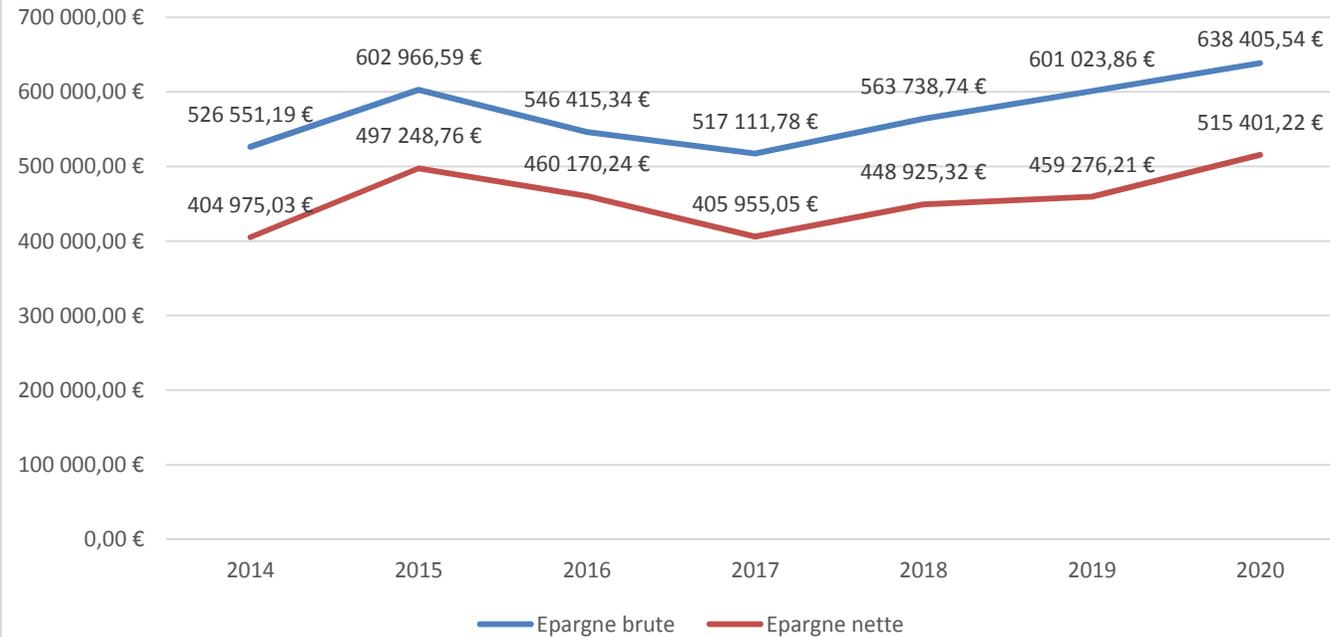
Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute (CAF) de la Commune aussi appelée épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence faite entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. Elle représente le socle de la richesse financière communale.

Après avoir augmenté de + 8.83 % entre 2018 et 2019, la CAF brute communale a augmenté de + 6,22 % entre 2019 et 2020 atteignant son niveau le plus élevé depuis 2014, de même que la CAF nette.

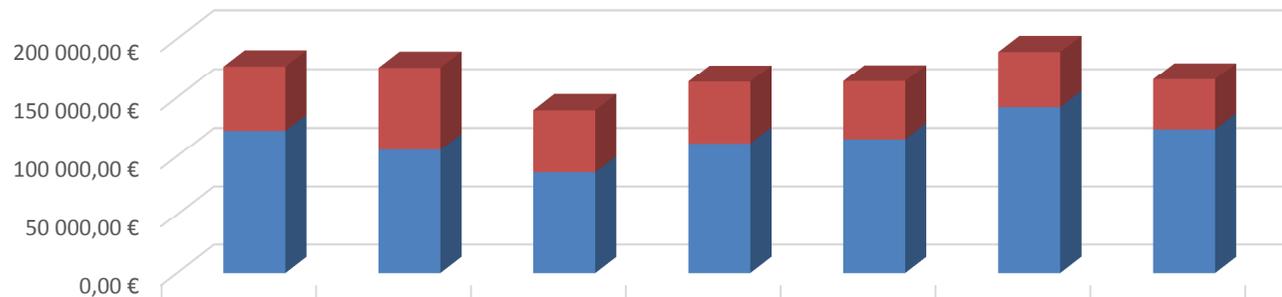
L'augmentation de la CAF communale repose sur une augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement que celle observée au niveau des dépenses réelles de fonctionnement.

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (A)</b>	2 746 839.66	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 754.63	2 972 420.69	3 043 877.82	2 951 463.47
<b>Produits de cession (B)</b>	1 794.00			500.00	100.00		9 000,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession (C)</b>	2 745 045.66	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 254.63	2 972 320.69	3 043 877.82	2 942 463.47
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (D)</b>	2 218 494.47	2 303 510.59	2 359 668.78	2 338 142.85	2 408 681.95	2 442 853.96	2 304 057.93
<b>CAF – Epargne Brute (E = C-D)</b>	<b>526 551.19</b>	<b>602 966.59</b>	<b>546 415.34</b>	<b>517 111.78</b>	<b>563 738.74</b>	<b>601 023.86</b>	<b>638 405.54</b>
<b>Annuité – remboursement capital (F)</b>	121 576.16	105 717.83	86 245.10	111 156.73	114 813.42	141 747.65	123 004.32
<b>Epargne nette (G =E-F)</b>	<b>404 975.03</b>	<b>497 248.76</b>	<b>460 170.24</b>	<b>405 955.05</b>	<b>448 925.32</b>	<b>459 276.21</b>	<b>515 401.22</b>

### Evolution de l'épargne communale entre 2014 et 2020



### Une diminution corollée de l'annuité de la dette



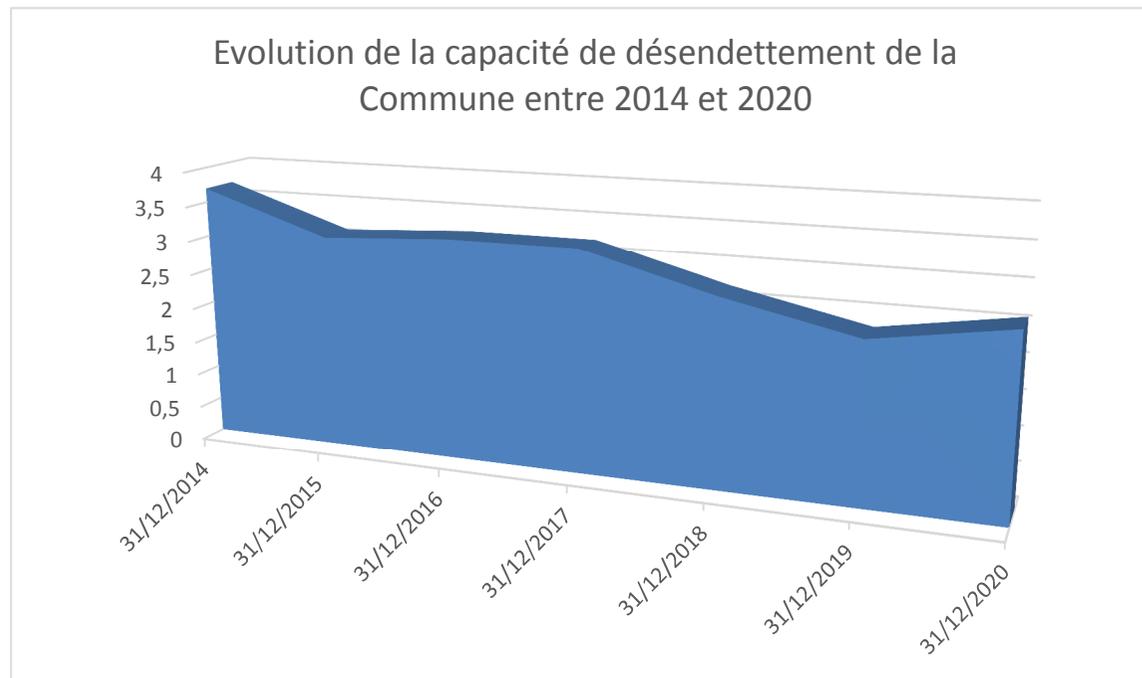
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
■ Intérêts de la dette	54 682,96 €	69 643,33 €	52 958,99 €	52 239,94 €	48 909,92 €	47 069,63 €	42 358,02 €
■ Remboursement du capital	121 756,16 €	105 717,83 €	86 245,10 €	111 156,73 €	114 813,42 €	141 747,65 €	123 004,32 €

■ Remboursement du capital ■ Intérêts de la dette

### VI-2-3 – Un changement de trajectoire de la capacité de désendettement à observer à compter de 2020

La capacité de désendettement d'une Commune est une mesure de sa solvabilité financière. Elle permet de déterminer la durée théorique nécessaire au remboursement intégral du capital de la dette, si la Commune décidait d'y consacrer la totalité de son épargne brute. La capacité de désendettement de la commune en 2020 s'élève à 2,6 années contre 2.3 années en 2019. A l'échelle nationale, la capacité de désendettement des communes de la strate (médianes des valeurs positives) s'élevait à 4,1 années en 2019 (Source : données issues du rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics en 2019).

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAF – Epargne Brute (E = C-D)</b>	<b>526 551.19</b>	<b>602 966.59</b>	<b>546 415.34</b>	<b>517 111.78</b>	<b>563 738.74</b>	<b>601 023.86</b>	<b>638 405.54</b>
<b>En cours de la dette (H)</b>	<b>1 941 791.06</b>	<b>1 860 881.52</b>	<b>1 753 596.48</b>	<b>1 642 641.91</b>	<b>1 524 925.50</b>	<b>1 383 177.85</b>	<b>1 660 173.53</b>
<b>Capacité de désendettement (H/E)</b>	<b>3.7 années</b>	<b>3.1 années</b>	<b>3.2 années</b>	<b>3.2 années</b>	<b>2.7 années</b>	<b>2.3 années</b>	<b>2.6 années</b>



## VII / PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PREVISIONNELLE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2021-2025 ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA DETTE

### DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - ECHEANCIER DE REALISATION DES DEPENSES

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses financières (remboursement du capital de la dette + cautions)	152 000,00 €	171 500,00 €	207 700,00 €	232 100,00 €	236 600,00 €
Dépenses d'équipement hors opérations	295 027,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
<b>Dépenses d'équipement votées par opération</b>					
Projet "Château Brun" - opération 325	280 000,00 €	30 000,00 €			
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classes - opération 326	2 348 250,00 €	250 000,00 €			
Revitalisation du centre-bourg - opération 328	50 000,00 €	800 000,00 €	950 000,00 €		
Projet "Mairie" - réhabilitation / réorganisation - bureau de Poste - opération 329	0,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €		
Projet "groupe scolaire" - opération 330	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement votées par opération</b>	<b>2 678 250,00 €</b>	<b>1 120 000,00 €</b>	<b>960 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement - besoin de financement pluriannuel</b>	<b>3 125 277,00 €</b>	<b>1 541 500,00 €</b>	<b>1 417 700,00 €</b>	<b>882 100,00 €</b>	<b>886 600,00 €</b>

### DETERMINATION DE LA CAPACITE DE FINANCEMENT PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Ressources propres externes</b>					
FCTVA	93 000,00 €	200 000,00 €	430 000,00 €	220 000,00 €	195 000,00 €
Taxe d'aménagement	94 590,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>Sous-total ressources propres externes</b>	<b>187 590,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>245 000,00 €</b>
<b>Ressources propres internes</b>					
Epargne brute / autofinancement prévisionnel	320 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Valorisation du patrimoine communal – vente de terrain(s)	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total ressources propres internes</b>	<b>320 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
<b>Ressources externes</b>					
Subventions d'équipement	16 175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement (20 % du montant de l'opération- annualité 50 %)	473 750,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
<b>Emprunt</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Sous-total ressources externes de l'exercice</b>	<b>1 689 925,00 €</b>	<b>575 000,00 €</b>	<b>575 000,00 €</b>	<b>280 000,00 €</b>	<b>280 000,00 €</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>2 197 515,00 €</b>	<b>1 525 000,00 €</b>	<b>1 425 000,00 €</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>875 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

ID : 069-216901769-20210224-DE2021022402-DE



Besoin de financement résiduel	927 762,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
Capacité d'investissement résiduelle	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €	17 900,00 €	
Mobilisation du fonds de roulement	927 762,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	11 600,00 €
Capacité de financement	3 125 277,00 €	1 541 500,00 €	1 425 000,00 €	900 000,00 €	886 600,00 €
Fonds de roulement en début d'exercice	964 840,00 €	37 078,00 €	20 578,00 €	27 878,00 €	45 778,00 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	37 078,00 €	20 578,00 €	27 878,00 €	45 778,00 €	34 178,00 €
Niveau du fonds de roulement	fonds de roulement très faible				

	Montant de l'emprunt	Calendrier prévisionnel de mobilisation de l'emprunt					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt n°1 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	1 200 000,00	400 000,00 €	800 000,00 €				
Emprunt n°2 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	400 000,00		400 000,00 €				
Montant total du financement par l'emprunt associé à l'opération n°326	1 600 000,00	400 000,00 €	1 200 000,00 €				
Emprunt n°3 - opération n°328 - revitalisation du centre-bourg	800 000,00			400 000,00 €	400 000,00 €		
Emprunt n°4 - opération n°330 - Groupe scolaire	400 000,00					200 000,00 €	200 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
	Durée	Annuités de remboursement du capital de la dette à l'échelle du mandat (hyp, profil amortissement constant - hors emprunt n°1)					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement emprunts existants		123 004,32 €	103 028,24 €	106 798,96 €	110 721,00 €	114 803,57 €	119 051,01 €
Emprunt n°1 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	25 ans		48 665,40 €	44 692,26 €	44 964,88 €	45 239,17 €	45 515,13 €
Emprunt n°2 - opération n°326 - restaurant scolaire, cuisine centrale, salles de classe	20 ans			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Emprunt n°3 - opération n°328 - revitalisation du centre-bourg	25 ans				32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Emprunt n°4 - opération n°330 - Groupe scolaire	20 ans					20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Total</b>		<b>123 004,32 €</b>	<b>151 693,64 €</b>	<b>171 491,22 €</b>	<b>207 685,88 €</b>	<b>232 042,74 €</b>	<b>236 566,14 €</b>
Capital Restant dû au 31/12/n		1 660 173,53 €	2 708 479,89 €	2 936 988,67 €	3 129 302,79 €	3 097 260,05 €	3 060 693,91 €
Capacité de désendettement au 31/12/n (en années)		2,56	8,46	8,39	8,94	8,85	8,74

## VIII / EVOLUTION DES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA COPAMO 2020-2021

L'évolution des montants reversés par la Commune à la COPAMO au titre du reversement de l'**Attribution de Compensation** négative s'est stabilisée ces dernières années à hauteur de 110 052 €. Aussi, il sera proposé de maintenir les prévisions à niveau constant en 2021.

### **Le recours au « fonds de concours » :**

La Commune a bénéficié pour la seconde année consécutive du fonds de concours de la COPAMO au titre de la « compétence jeunesse » dans le cadre de la reprise de la gestion de l'espace jeunes par la Commune (33 100 €). Ce fonds de concours ne devrait pas être reconduit en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du co-financement associé aux deux phases des travaux d'aménagement du chemin de la croix-blanche, la Commune a reversé à la COPAMO au titre de l'année 2020, la somme de 106 250.00 €. Les travaux du secteur de la croix-blanche sont terminés.

### **Le recours à l'expertise technique du personnel de la COPAMO**

La Commune poursuit sa collaboration avec la COPAMO dans le cadre du poste de rénovation Urbaine. Aucun versement n'a été effectué par la Commune en 2020. Le montant à prévoir au titre de l'exercice 2021 est de 3 167.93 €

De surcroît, la Commune bénéficie de l'expertise administrative et technique de personnels de la COPAMO via sa plateforme d'ingénierie, dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe. Aucun versement n'a été réalisé par la Commune en 2020. Le montant à reverser en 2021 est évalué à 10 810.52 €

## IX / BILAN FINANCIER ASSOCIE A LA CRISE SANITAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

	Dépenses générées	Economies générées	Perte de recettes	Solde
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Chapitre 011 et 012</b>		<b>Chapitres 70 et 75</b>	
<b>Volet 1 : protection du personnel, des usagers du service public et de la population</b>				
<b>Masques de protection</b>	<b>9 089,08 €</b>			
<b>Produits d'entretien</b>	<b>3 047,53 €</b>			
<b>Gel hydroalcoolique</b>	<b>1 334,72 €</b>			
<b>Lingettes désinfectantes</b>	<b>449,70 €</b>			
<b>Gants de protection</b>	<b>187,40 €</b>			
<b>Thermomètres</b>	<b>329,55 €</b>			
<b>Protections plexiglas bâtiments</b>	<b>360,00 €</b>			
<b>Sous total volet 1</b>	<b>14 797,98 €</b>			<b>+ 14 797,98 €</b>
<b>Volet 2 : annulation des manifestations et cérémonies</b>				
<b>Cérémonie du 8 mai 1945</b>		<b>250,00 €</b>		
<b>Fête de la pêche de vigne</b>		<b>4 400,00 €</b>		
<b>Soirée sans voiture</b>		<b>2 100,00 €</b>		

Cérémonie du 14 juillet		3 500,00 €		
Journée du patrimoine		50,00 €		
SaintéLyon – édition 2020			- 5800,00 €	
Semaine bleue		100,00 €		
Fête du 8 décembre		3 500,00 €		
Régie – location EFT	1 646,00 €		- 5400,00 €	
Sous-total volet 2	1 646,00 €	13 900,00 €	- 11 200,00 €	- 1 054,00 €
<b>Volet 3 : Pôle Enfance - restauration scolaire, périscolaire, études surveillées</b>				
Régie Pôle Enfance – (période mars à mai)		36 376,84 €	- 42 893,99 €	
Sous-total volet 3		36 376,84 €	- 42 893,99 €	+ 6 517,15 €
<b>Volet 4 : adaptation des postes au télétravail</b>				
Téléphones portables télétravail	236,56 €			
Sous-total volet 4	236,56 €			+ 236,56 €
<b>Volet 5 : Energie – bâtiments</b>				
Gaz / Electricité – fluides		13 800,00 €		
Sous-total volet 5		13 800,00 €		- 13 800,00 €
<b>Volet 6 : dépenses de personnel</b>				
Primes Covid versées aux agents	7 090,00 €			

<b>Chap. 012 : neutralisation des écritures (hors primes) - Les 10 % de congés payés non versés aux agents concernés entre avril et mai 2020 compensent les heures supplémentaires effectuées sur la période concernée.</b>				
<b>Sous-total volet 6</b>	<b>7 090,00 €</b>			<b>+ 7 090,00 €</b>
<b>Sous-total section de fonctionnement</b>	<b>23 770,54 €</b>	<b>64 076,84 €</b>	<b>- 54 093,99 €</b>	<b>+ 13 787,69</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Dépenses générées</b>	<b>Economies générées</b>	<b>Perte de recettes</b>	<b>solde</b>
<b>Matériel informatique « télétravail »</b>	<b>6 877,20 €</b>			
<b>Tablettes - visites des aînés</b>	<b>848,18 €</b>			
<b>Lave-mains autonomes</b>	<b>1 414,80 €</b>			
<b>Sous-total section d'investissement</b>	<b>9 140,18 €</b>			<b>+ 9 140,18 €</b>
<b>TOTAL CUMULE DES SECTIONS</b>				
	<b>32 910,72 €</b>	<b>64 076,84 €</b>	<b>- 54 093,99 €</b>	<b>+ 22 927,87 €</b>